

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes P

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2024\_036

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 mars 2024, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

#### PLUI

*PLU de CHEMY : Bilan de  
la concertation  
préalable et arrêt de  
projet de la révision  
allégée n° 1*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Nathalie DEBIEVE, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION  
Pascal DELPLANQUE, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 44  
Procurations : 4

#### Absents excusés :

Marcel PROCUREUR, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Nombre de votants : 48

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 mars 2024**

**Délibération CC\_2024\_036**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de CHEMY : Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet de la révision allégée n° 1***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-35 et L.103-2 à L.103-7 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de CHEMY, approuvé par le conseil municipal le 19 décembre 2019 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021 ;

Vu la Délibération prise par le conseil communautaire le 3 juillet 2023 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de CHEMY et fixant ses objectifs et les modalités de la concertation préalable ;

Vu l'Avis Conforme délibéré rendu le 23 janvier 2024 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France ;

Vu la Concertation préalable s'étant déroulée du 25 janvier au 15 mars 2024 et dont le Bilan est annexé à la présente délibération ;

Vu les pièces du dossier ;

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 12 mars 2024.*

A la demande de la commune de CHEMY, le conseil communautaire a prescrit, le 3 juillet 2023, le lancement d'une procédure de révision allégée du PLU communal ayant pour objectif d'effectuer un changement de zonage de parcelles actuellement classées comme agricoles.

Les parcelles concernées, d'une superficie totale d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, seront reclassées en UEa qui est un sous-secteur de la zone Économique spécialement dédié aux activités de l'entreprise de boucherie LESAGE et Fils.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-29 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée a été transmis à la MRAe pour examen au cas-par-cas de la nécessité de soumettre la procédure à une évaluation environnementale.

Dans son Avis Conforme Délibéré du 23 janvier 2024, la MRAe a estimé que la procédure n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et ne l'a donc pas soumise à évaluation environnementale. Conformément aux articles R.104-33 et R.104-36 du Code de l'Urbanisme, le conseil communautaire devra décider s'il entend dispenser ou non la procédure d'une évaluation environnementale.

La concertation préalable s'est déroulée du 25 janvier au 15 mars 2024, conformément aux modalités définies dans la délibération du 3 juillet 2023, qui étaient, pour rappel, les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet dans la commune, réunion qui s'est déroulée le 20 février 2024.
- La mise à disposition, en mairie de CHEMY et dans les bureaux ouverts au public de Pévèle

Carembault à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, de l'ensemble des pièces accompagné d'un registre destiné à recueillir les avis ou remarques du public.

- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

La concertation, dont le bilan est annexé à la présente délibération, s'est déroulée dans le strict respect de ces modalités. Elle a permis au public de s'informer et d'être informé sur le projet et de formuler librement ses observations.

Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le bilan de la concertation sera joint au dossier lors de la phase d'enquête publique.

Dès lors, le projet de révision allégée n°1 du PLU de CHEMY doit être arrêté, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme.

Celui-ci est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :**

- *D'approuver le bilan de la concertation préalable.*
- *De dispenser la procédure d'une évaluation environnementale.*
- *D'arrêter le projet de révision allégée n° 1 du PLU de CHEMY.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc FOUTRY**

Signé électroniquement par : Luc F  
Date de signature : 26/03/2024  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_036
Objet :	PLU de CHEMY _ Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet de la révision allégée n_1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.7 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2024_036.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	149.8 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 0_ Delib obj et modal de conc RA 1.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	307.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 1_ Notice Explicative RA 1 Chemy.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2.1 Mo
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2_ Plan de zonage RA 1 Chemy.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	372.4 Ko

<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	721.1 Ko
Nom original : 3_Auto_eval env RA 1 Chemy.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_5.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	164.3 Ko
Nom original : 4_Avis MRAe RA 1 Chemy.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_6.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	989.1 Ko
Nom original : 5_Bilan concertation pre RA 1 Chemy.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240327-CC_2024_036-DE-1-1_7.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 mars 2024 à 09h26min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 mars 2024 à 09h41min31s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	27 mars 2024 à 09h42min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 09h42min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2024 à 09h42min39s	Reçu par le MI le 2024-03-27